

Chronologie d'un conflit écologique au long cours à travers les articles parus dans le quotidien local « Les Nouvelles Calédoniennes »

... où comment un investissement industriel colossal de 3,2 milliards de \$ qui est pratiquement terminé après six ans de travaux risque d'être abandonné faute d'avoir trouvé un accord sur le rejet de ses déchets !

Goro Nickel : l'impossible tuyau ?



Résumé : l'usine de nickel en cours de construction au Sud de la Grande Terre doit utiliser un procédé hydrométallurgique grand consommateur d'eau. Les effluents ne pouvant être traités par évaporation compte tenu de l'humidité trop importante du climat, il est prévu après un traitement réduisant les substances toxiques de les rejeter dans le lagon au moyen d'un grand tuyau de 26 km de long dans une zone où ils seraient ainsi dispersés «sans risque»... Or cette zone se trouve à proximité d'une réserve naturelle et en bordure de l'un des sites qui fait actuellement l'objet d'une procédure de classement auprès de l'Unesco...

Nota : le débit du tuyau sera de 1 700 à 3 000 mètres cubes par heure, ce qui fait de 40 800 à 72 000 mètres cubes par jour.

Info « officielle » : <http://www.goronickel.nc/index.asp>

LNC – 15 août 2006 Goro Nickel : les experts sont de retour

Le Comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine du Sud se réunit demain matin à la Maison Bleue.

Il entendra le troisième rapport d'étape des scientifiques chargés de la contre-expertise sur les rejets de l'usine dans le canal de la Havannah. Au programme : métaux lourds, dilution, courantologie et coquillages.

Jean-Charles Massabuau, Bernard Roux, Christophe Monnin et Peter Campbell, les quatre scientifiques chargés de la contre-expertise sur les rejets du grand tuyau de Goro Nickel dans la Havannah, sont de retour sur le territoire. En compagnie de Fabrice Colin, le directeur de l'antenne calédonienne de l'IRD, elle aussi chargée par l'industriel d'un programme scientifique, ils ont fait avec la Province sud le point sur leurs travaux, hier matin, lors d'une rencontre avec Philippe Gomès, puis dans l'après-midi avec les administrations concernées et Goro Nickel.

Métaux lourds et courantologie

Les experts présenteront, en effet, leur troisième rapport d'étape, demain à 9 heures, dans l'hémicycle provincial. Devant les membres du Comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine du Sud, qui rassemble des politiques, des administratifs, des techniciens, des maires, des coutumiers et Rheebeu Nuu, ils parleront métaux lourds et dilution. Cinq présentations sont au programme de la séance : ce que sont les métaux lourds pour les scientifiques et pour le grand public, la toxicité de ceux contenus dans l'effluent (hors le manganèse traité en avril dernier), le diffuseur et l'amélioration substantielle de son fonctionnement, l'utilisation des bivalves pour surveiller la qualité de l'eau et enfin la courantologie dans le lagon sud et les risques de propagation des rejets hors du canal de la Havannah.

Objectifs de ces présentations : clarifier les problèmes, bien les poser, « délimiter les choses et sortir de craintes qui peuvent être injustifiées. Tout est toxique, mais tout est une question de concentration », a précisé hier Jean-Charles Massabuau.

Conclusions fin octobre

Conformément à son cahier des charges, la contre-expertise devra être achevée au plus tard fin octobre ou début novembre. Les délais seront tenus, ont estimé hier les experts. Leur étude devra, dans ses conclusions, « répondre sans ambiguïté à la question de l'impact du rejet sur le milieu marin et sur la santé humaine » et proposer, en l'état des connaissances scientifiques et techniques actuelles, « les voies d'amélioration permettant d'atteindre la meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine ». Ils l'ont bien précisé la dernière fois : les experts ne vont pas dire s'il faut faire l'usine ou pas. Ils vont seulement fournir des connaissances qui vont nourrir le dossier dans le cadre de la nouvelle enquête ICPE, et permettre à la Province de décider en meilleure connaissance de cause lorsqu'elle devra fixer à l'industriel les conditions de l'exploitation.

LNC – 22 août 2006 Contre-expertise Goro Nickel : « Tout le monde avance »

Moins de pression, moins d'agression : les scientifiques chargés de la contre-expertise sur les rejets en mer de l'usine du Sud achèvent leur troisième visite sur le territoire avec le sentiment que leurs informations passent mieux et que « tout le monde avance ».

En avril dernier, au lendemain du saccage de Goro Nickel et de la première table ronde avortée, le deuxième rapport d'étape des experts avait été plutôt fraîchement accueilli par les opposants au projet d'usine du Sud. Dans le contexte, même l'apport de la science apparaissait douteux.

Cette fois, après avoir rendu compte de leur troisième rapport d'étape devant le comité de surveillance, après avoir rencontré les syndicats, les partis politiques et les associations environnementales, les scientifiques ont eu le sentiment d'avoir été mieux entendus. « Nous avons expliqué notre compréhension de ce qu'il se passe à Rheebeu Nuu et au Caugern, a précisé Jean-Charles Massabuau, et ils l'ont bien reçue. Il y a moins de pression, moins d'agressivité, même si l'on reste dans deux logiques différentes. Celle de la science, des chiffres et des mesures, et celle des connaissances ancestrales, parfois étonnantes. »

Conclusions en octobre

Métaux dits lourds, courantologie du lagon sud, dilution à la sortie du grand tuyau, limites d'applicabilité des normes : les experts ont redit, jeudi et vendredi, de Yaté à l'île des Pins, ce qu'ils avaient exposé devant le comité d'information, de concertation et de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine du Sud. Ils estiment avoir « démystifié » un certain nombre de problèmes auprès du grand public, avoir aidé aussi Goro Nickel à progresser dans sa maîtrise environnementale. En revanche, ils ont senti monter un questionnement sur les stockages à terre. Ce n'est pas tout à fait leur domaine mais, si leur cible particulière est la toxicité de l'effluent, leur rapport final, qu'ils devront rendre fin octobre, témoignera aussi d'une vision globale de la gestion des déchets.

Selon le cahier des charges de la contre-expertise, les conclusions des experts devront « répondre sans ambiguïté à la question de l'impact du rejet sur le milieu marin et sur la santé humaine » et proposer, en l'état des connaissances scientifiques et techniques actuelles, « les voies d'amélioration permettant d'atteindre la meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine. »

Les informations clés du 3e rapport d'étape

Le travail des scientifiques est d'expertiser, pas de décider à la place des politiques. Chacun son rôle. Celui des contre-experts est d'apporter de l'information, ce qu'ils ont fait la semaine dernière sur les points suivants, évoqués hier en conférence de presse :

• Les courants du lagon Sud

Les experts l'ont réaffirmé hier matin : l'île des Pins leur paraît à l'abri des rejets de l'usine. « Les mesures montrent que les courants vont dans un sens très clair », ont-ils dit : vers le sud-ouest. L'île est ainsi protégée des rejets de l'usine par deux barrières solides : les forts courants de la Havannah et de la passe de la Sarcelle. Toute information étant perfectible, « on en saura plus dans les deux ans à venir, par des études très précises », ont-ils ajouté. C'est le travail de l'IRD. (lire par ailleurs en page 21)

• Manganèse : ça diminue

Dans l'arrêté ICPE devenu caduc, la Province autorisait l'industriel à des rejets de manganèse de 100 milligrammes par litre dans l'effluent. Ce chiffre, cent fois plus élevé que la norme européenne, avait fait hurler, et toute une partie de la contre-expertise a porté sur la toxicité du manganèse. Cent fois la norme, c'est énorme, mais il faut tenir compte de deux éléments. Le premier est qu'il s'agit d'une norme pour l'eau douce dans le cadre d'une utilisation domestique, intégrant des critères de potabilité et d'esthétique (couleur, odeur, goût de l'eau, effets sur la lessive, etc.) On est loin des conditions de l'usine : rejet en mer dans une zone à forts courants. L'autre élément est la diminution sensible du taux de manganèse dans l'effluent. L'industriel n'annonce plus, dans ses quatre scénarios de fonctionnement, que des rejets de l'ordre de 20 à très exceptionnellement 50 milligrammes. Après dilution, qu'elle soit de 1 000 ou de 250 à 20 mètres, cela fera toujours nettement moins que les 8 milligrammes de manganèse contenus dans un litre de thé ou de vin.

• Les métaux lourds

La « soupe » rejetée par l'effluent contiendra environ 70 éléments minéraux, parmi lesquels des « métaux lourds », encore que cette appellation qui véhicule une idée de dangerosité n'a pas grand sens aux yeux des experts. En croisant les paramètres les plus sévères (dilution minimale et normes maximales d'origine australo-kiwienne), ils n'en ont identifié que trois à mettre sous surveillance : le chrome, le cobalt et le manganèse.

• Chrome : sous surveillance

Des trois formes que peut prendre le chrome, seul le chrome VI, dit « hexavalent », est toxique. L'industriel affirme qu'il n'y en aura pas dans ses rejets. « C'est un élément à surveiller, mais il est contrôlable et il est prévu qu'il soit contrôlé de manière précise », disent les experts.

• Dilution : des minima, pas des moyennes

Approche minimale ne veut pas dire approche minimaliste. C'est tout le contraire. En matière de dilution, Goro Nickel annonçait une dilution « moyenne » de 1 000 à 20 mètres des bouches d'émission du tuyau. Les experts ont préféré tenir compte d'une dilution « minimale », calculée sur les bouches qui émettront le plus de pollution. La dilution n'y est plus que de 250 à vingt mètres. C'est cette notion de dilution minimale qui apparaîtra dans leur rapport final. Elle n'est pas à opposer à la dilution moyenne, mais il importe que tous les acteurs parlent le même langage. Les échanges entre experts et industriel ont déjà fait progresser la géométrie de l'émissaire, dont les performances peuvent encore être améliorées pour une meilleure dilution dans l'espace et dans le temps.

LNC – 22 août 2006

Les rejets de l'usine du Sud ne peuvent atteindre l'île

Les scientifiques venus vendredi à l'île des Pins, ont formellement démenti toute possibilité de pollution de l'île via le grand tuyau de l'usine du Sud.

Venue le 1er juin discuter avec les Kuniés de l'inscription des récifs de l'île au patrimoine de l'humanité, Isabelle Ohlen, présidente de la commission environnement de la Province sud, avait vu le projet de l'usine du Sud et son grand tuyau s'inviter au débat.

Elle avait alors promis de faire venir à l'île des Pins les scientifiques. C'est ainsi que, vendredi, les professeurs Peter Campbell (Université du Québec), Bernard Roux, Jean-Charles Massabuau, Christophe Monnin (CNRS), et Fabrice Colin, directeur de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), sont venus présenter l'état de leurs travaux et répondre aux questions de la population.

Le grand chef avait également convié à cette information les notables et le collectif local de soutien à Rheebeu Nu.

La rencontre a donc pu rassurer certains esprits qui voyaient dans la dénomination des métaux lourds rejetés en mer l'empreinte de déchets nucléaires, et l'usine du Sud, l'ombre d'un Tchernobyl en puissance.

L'IRD à disposition

Les explications ont permis d'éclairer les Kuniés sur la teneur connue des rejets qui seront effectués à sept kilomètres des côtes de Prony. Les informations prodiguées à cette occasion ont plutôt rassuré. D'autant que le directeur de l'IRD, Fabrice Colin, a été catégorique sur l'impossibilité qu'un quelconque matériau provenant de Prony puisse naturellement arriver sur les rivages de Kunié.

Ainsi, la pollution de couleur rouge qui aurait été observée au mois de mars n'aurait donc pu venir que de la Côte est. Sur ce point, le directeur de l'IRD a confirmé que son institut se tenait à la disposition des observateurs. Si ce phénomène venait à se reproduire, il se ferait d'ailleurs un devoir de dépêcher scientifiques et moyens sur place pour définir la nature de ce phénomène (contacts : 26 40 93 ou 26 10 00).

Le grand chef Hilarion Vendegou a clos la rencontre par ces mots : « Merci messieurs d'avoir pris sur votre temps pour venir jusqu'à nous. C'est à chacun ensuite d'analyser en lui-même les informations que vous nous avez données, sans se concentrer exclusivement sur ce qui est mauvais. Au premier abord, je tire déjà une satisfaction, celle que les courants nous protègent. Nos vieux nous l'ont toujours appris, vos recherches nous le prouvent. »

LNC – 21 novembre 2006

Contre-expertise Goro Nickel : « résultats conclusifs » ce matin

La contre expertise sur les rejets en mer de Goro Nickel touche à son terme : ses premiers « résultats conclusifs » doivent être présentés ce matin au comité de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine du Sud.

Les quatre experts chargés d'étudier les rejets de Goro Nickel dans le canal de la Havannah doivent, ce matin, « répondre sans ambiguïté à la question de l'impact du rejet sur le milieu marin et sur la santé humaine » et proposer, en l'état des connaissances scientifiques et techniques actuelles, « les voies d'amélioration permettant d'atteindre la meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine ». C'est en tout cas ce que leur impose le cahier des charges de la contre-expertise décidée par la Province en octobre 2004, cahier des charges validé en mai 2005, à l'unanimité, par le comité de surveillance dont fait partie Rheebeu Nuu.

Depuis, les experts sont venus trois fois déjà présenter leurs travaux. En novembre 2005, ils avaient jugé « satisfaisant » le programme scientifique de 30 mois confié par Goro Nickel à l'IRD à la suite de la première contre-expertise de l'Ineris, en 2002.

En avril, les experts étaient revenus évoquer les pluies acides et surtout le manganèse contenu dans l'effluent, à 100 fois la norme autorisée en Europe. Ils avaient dédramatisé cet aspect des rejets. En août, ils avaient également fait part de leurs travaux sur les autres métaux de l'effluent, notamment le chrome hexavalent. Ils avaient également évoqué les progrès envisageables dans la dilution des rejets par le biais d'améliorations techniques apportées à l'émissaire. A cette occasion, l'IRD avait de son côté fait part de ses premières conclusions sur les courants marins du lagon sud.

Recommandations

Ce matin, les contre- experts doivent fournir leurs premiers « résultats conclusifs ». Sans préjuger de ce que seront leurs conclusions, il faut probablement s'attendre à ce qu'ils attirent une nouvelle fois l'attention de la Province, au-delà des rejets du grand tuyau, sur la nécessité d'une approche environnementale globale, incluant le stockage des déchets à terre.

Ce qui est sûr, c'est que les experts ne diront pas s'il faut ou ne faut pas faire l'usine. En août dernier, ils avaient été clairs à cet égard, renvoyant chacun à ses propres responsabilités. Leur rôle, avaient-ils précisé, n'est ni de faire plaisir à la Province, ni de satisfaire Goro Nickel, ni de décider à la place des politiques. Il est, dans un état de faits donné, d'apporter « une connaissance et une technicité scientifique de très haut niveau », de « savoir et faire savoir », de communiquer des réponses mais aussi de poser d'autres questions, nées d'un regard neuf sur le dossier.

Leurs recommandations, néanmoins, vont constituer une étape majeure dans le dossier, puisque la Province a dit et répété qu'elles seraient toutes appliquées « au millimètre », et que « le doute profitera à l'environnement ».

Leurs conclusions seront en outre intégrées dans les dossiers qui accompagneront la nouvelle demande de permis d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), que Goro Nickel doit déposer en fin d'année et qui sera soumise à enquête publique.

LNC – 22 novembre 2006

Rejets de Goro Nickel : les experts serrent la vis sur le manganèse

Le manganèse ne fera pas courir de risques à ceux qui mangent du poisson, mais il est préférable pour l'écosystème du lagon d'en limiter la quantité au seuil de 10 mg par litre d'effluent, dix fois moins que ce qui était autorisé.

Ce sont les conclusions des scientifiques de la contre-expertise sur les rejets en mer de Goro Nickel, qui ont formulé hier leurs recommandations, dont la création d'un observatoire et le lancement d'une nouvelle expertise sur les déchets à terre.

Les experts Jean-Charles Massabuau, Peter Campbell, Christophe Monnin et Bernard Roux ont présenté hier matin leurs premiers « résultats conclusifs » au Comité de surveillance sur les impacts environnementaux de l'usine du Sud. Devant la Province, l'industriel, les maires, les coutumiers, Rheebeu Nuu et les écologistes, ils ont d'abord précisé les limites de leur rôle : « donner un avis, scientifiquement fondé, sur les connaissances acquises à ce jour », et pas décider à la place des politiques.

Ceci posé, ils ont formulé leurs conclusions sur la dilution en sortie de grand tuyau et fixé un seuil limite de manganèse dans l'effluent. Au delà, ils ont recommandé une surveillance soutenue de Goro Nickel, par le biais d'un observatoire, et suggéré une nouvelle tierce expertise sur le stockage des déchets à terre.

Voici les premières conclusions des experts, dont le rapport final devra être livré avant la fin de l'année, et que la Province s'est engagée à mettre à la disposition du public sur son site Internet.

Panache et dilution

Ce n'est pas tant ce qu'il y a dans le tuyau qui compte, mais ce qu'il en reste dans le lagon après dilution. Les experts ont donc étudié le panache des rejets. Après amélioration du dispositif de l'émissaire, ils affirment que l'effluent « va être dilué rapidement, en quelques dizaines de mètres » ; que la « dilution moyenne sera de 1 500, avec une valeur minimum de 580 à 20 mètres » ; que « la dilution thermique est réalisée en 2 à 3 mètres maximum » ; et qu'en conclusion, « le diffuseur est une solution technique efficace pour diluer l'effluent dans le champ proche ».

L'écotoxicité des métaux

En croisant les données fournies par Goro Nickel sur le contenu de l'effluent avec les critères de toxicité australo-kiwis (les plus sévères au monde), les experts estiment que seuls trois des métaux rejetés ont une dangerosité potentielle : le cobalt (sans certitude), le chrome et le manganèse. Leur conclusion est que « la grande majorité des métaux lourds présents dans l'effluent ne posent pas de danger suivant les critères actuels les plus contraignants », mais que « trois cas problématiques ont été identifiés ».

Sur le chrome, ils recommandent un « suivi rigoureux de la concentration » ; idem pour le cobalt, dont la toxicité réelle en milieu marin reste selon eux à préciser.

Manganèse à réduire

Le surplus de manganèse, même s'il ne tue pas la vie, peut la perturber. Les experts, après avoir volontairement contaminé des poissons, après en avoir prélevé à Prony, après avoir combiné analyses de terrain et analyses en laboratoire par les méthodes les plus modernes de

biologie moléculaire, ne se satisfont pas de la concentration de 20 microgrammes par litre habituellement admise, sur la base de mesures de mortalité et d'inhibition de croissance, pour protéger 99 % des espèces.

« Les mesures basées sur la génotoxicité montrent des atteintes à des concentrations beaucoup plus basses qu'attendues, précisent-ils. Par mesure de précaution, nous proposons de diminuer cette valeur seuil de 20 à 10 microgrammes de manganèse dans le lagon. » Pour y atteindre (compte tenu de la dilution), les experts recommandent, « sur la base des études écotoxicologique et de la modélisation, de ne pas autoriser une concentration de manganèse dans l'effluent supérieure à 10 milligrammes par litre ». C'est dix fois moins que ce qu'avait autorisé la Province en 2004. C'est tout de même dix fois plus que ce que demande Rhee bu Nu u sur la base de normes européennes applicables à l'eau douce domestique.

Pas de risque alimentaire

Enfin, le manganèse du grand tuyau peut perturber les organismes marins, mais pas l'homme. Les experts sont à cet égard formels : « le manganèse ne s'accumule pas dans les muscles des poissons et des crustacés. Il n'y a pas de risque lié à la prise de nourriture lorsqu'on mange des produits de la mer provenant d'une eau enrichie en manganèse. »

Observatoire de surveillance et expertise du stockage à terre

Parce que c'était aussi leur rôle que de proposer « des voies d'amélioration permettant d'atteindre la meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine », les experts ont formulé des recommandations. Ils insistent sur « l'importance de l'analyse et de la surveillance des concentrations de chrome, manganèse et cobalt en sortie d'effluent d'usine » ; ils encouragent « la surveillance de points de contrôle fixes dans le lagon » ; ils recommandent « l'utilisation d'animaux du lagon comme bio-capteurs ou bio-révélateurs de la qualité de l'eau, en complément d'analyses régulières » ; enfin, ils « approuvent totalement la création d'un observatoire de l'environnement avec informations en ligne sur un site web ». Dans son principe, la création de cet observatoire a été validée hier par le Comité de surveillance sur les impacts environnementaux. Un conseil scientifique va en déterminer les missions et les moyens, et sa création officielle pourrait intervenir mi-2007. Outre la nécessaire surveillance des impacts sur le milieu marin, les experts ont aussi recommandé « une maîtrise maximum de l'érosion sur l'emprise du site », pour limiter l'apport de latérites en mer. Surtout, ils ont insisté sur « le besoin d'une vision globale de la gestion des déchets », et recommandé à ce titre « une expertise sur l'impact du dépôt des rejets solides à terre ». La Province s'est engagée hier à cette nouvelle tierce expertise. Elle devrait porter à la fois sur l'étanchéité des casiers de dépôt, et sur l'évolution géochimique dans le temps des déchets stockés.

LNC – 23 novembre 2006

Goro Nickel : une partie du chantier arrêtée

Le tribunal de grande instance de Paris exige que Goro Nickel arrête la construction du site de stockage des résidus de Kwe ouest, faute d'autorisation administrative et en raison du danger de pollution. Dès réception de l'ordonnance, Goro Nickel aura quarante-huit heures pour obtempérer. Après, il lui en coûterait plus de 3,5 millions CFP de pénalités par jour. Des recours sont naturellement envisagés par l'industriel. Cette partie du chantier emploie 150 personnes.

Une partie du chantier de Goro Nickel doit s'arrêter. Le tribunal de grande instance de Paris a mis la société sous astreinte de 30 000 euros par jour de retard (3,6 millions CFP) dans un délai de quarante-huit heures suivant la signification de l'ordonnance. Le juge des référés s'est appuyé sur l'absence d'autorisation administrative pour les travaux de construction du site de stockage des résidus épaissis. Il a décidé de stopper le chantier situé de la zone dite de Kwe ouest, dont la superficie représente environ un tiers des travaux en cours.

Danger pour la nappe phréatique

Il estime que « les expertises pour avis des autorités administratives compétentes établissent un risque sérieux de pollution des eaux souterraines et de surface, des eaux de la baie de Prony, pollution constituée par des effluents acides et chargés de métaux lourds. ». Le magistrat estime qu'en l'état des études, les « faiblesses d'un sol karstique, perméable et déformable (...) sont susceptibles de menacer la stabilité de l'ouvrage », et considère que « ces faiblesses ne sont pas corrigées par les spécifications techniques de l'ouvrage ». Le président Louis-Marie Raingard y voit un « danger imminent ».

En revanche, il s'est jugé incompétent pour traiter des demandes sur les opérations bénéficiant d'un permis de construire.

Cette décision intervient à la suite du recours du comité Rhee bu Nu u visant à faire reconnaître un dommage imminent ou un trouble manifeste et dès lors à faire stopper l'ensemble du chantier. Lors de l'audience, le parquet avait estimé qu'il est « évident qu'une usine est susceptible de porter atteinte à l'environnement, mais que l'intérêt économique ne doit pas prévaloir sur celui des populations ».

En partie satisfait, maître Bouquet-Elkaïm, avocat du comité Rhee bu Nu u, envisage un recours devant le tribunal administratif sur les permis de construire modificatifs qui doivent être rendus.

Le site de stockage : un bassin géant et un barrage

Le site de stockage des « résidus miniers épaissis » dont le juge des référés du TGI de Paris vient d'interdire la poursuite de la construction, est en fait un bassin géant fermé par un barrage dans un fond de vallon. Ce bassin de plusieurs dizaines d'hectares de superficie est destiné à recevoir à terme quelque 70 millions de tonnes de matières ayant subi un traitement chimique pour l'extraction du nickel, puis plusieurs phases de décantation. Des matières solides ne pouvant faire l'objet de rejets en mer et qui, en phase finale, doivent retourner là où elles ont été creusées.

Si ces résidus miniers contiendront des métaux lourds (tout comme le minerai qui compose une bonne partie du sous-sol calédonien), ils comporteront aussi et surtout des acides utilisés par le procédé industriel de séparation du nickel. D'où un risque de pollution en cas de ruissellement.

La technique retenue par Goro Nickel pour isoler au maximum cette zone de l'environnement et la rendre étanche, est le déploiement d'une « géomembrane ». Une sorte de liner géant. Mais tous les propriétaires de piscines le savent, les liners ne sont pas éternels. Ils finissent un jour par ne plus être étanches. Ce sera sans doute aussi le cas de la « géomembrane » de Goro Nickel. L'industriel mise sur la durée pour compenser les effets du temps : en l'occurrence le durcissement et l'assèchement des premières couches de résidus finiront, à la longue, par les rendre suffisamment compactes et étanches pour qu'aucun ruissellement acide ne menace les alentours. C'est ce dont le juge parisien n'est pas convaincu à ce stade des études qui lui ont été présentées.

Reste à savoir si les nouvelles expertises vont permettre de trouver une solution fiable et économiquement viable. Car le site de stockage est un maillon indispensable du procédé industriel de Goro Nickel.

Manganèse : la norme, la vie et le bon sens

La Province avait autorisé cent, avec un cliquet de sécurité. Les scientifiques de la contre-expertise ont recommandé dix. Rheebeu Nuu voulait un, pas plus de un milligramme de manganèse dans les rejets en mer de l'usine du Sud.

« Un », c'est la norme européenne. C'est vrai, mais cela n'a guère de sens. Parce que ce « un » correspond à une valeur applicable à l'eau douce pour une utilisation domestique. C'est le seuil à ne pas dépasser pour que le manganèse ne tache pas le linge de la lessive.

Faut-il imposer mécaniquement ici une norme européenne du seul fait qu'elle existe dans un contexte étranger ? Si oui, il faut fermer aussi Doniambo, quelques centaines de commerces et d'industries de Nouméa, interdire les mariages coutumiers à Ko We Kara qui n'est pas aux normes des établissements accueillant du public, boucler le Congrès, les cantines scolaires de brousse, quelques internats. Et même interdire aux syndicats de camper des semaines devant le haussariat, avec musique et brochettes, parce que la « norme » métropolitaine, c'est seulement deux heures de manif devant une préfecture avant l'intervention des CRS.

Sinon, pour protéger l'environnement sans s'enfermer dans une règle inepte, le bon sens commande de mesurer d'abord le risque, puis de fixer ensuite des seuils adaptés. C'est ce que les scientifiques de la contre-expertise ont fait, pour aboutir à une valeur dix fois plus restrictive qu'au début, mais dix fois plus permissive que la norme.

Un compromis, une poire coupée en deux ? Les experts n'ont pas joué ce jeu-là. Ils sont même allés bien plus loin qu'on ne l'imagine.

Cent, dix et un sont des seuils de manganèse dans le tuyau. Les experts ont surtout regardé ce qu'il ne fallait pas dépasser dans le lagon après dilution de l'effluent. De ce point de vue, ils ont été deux fois plus durs que les plus durs.

En matière d'écotoxicologie des métaux, les scientifiques fixent les valeurs limites de concentration admissible en fonction de la mortalité observée sur les espèces du milieu. Elles sont habituellement établies pour protéger 95 % des organismes vivants, au mieux 99 %. Sur le manganèse, la valeur limite australo-kiwienne fixée par le CSIRO (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation), la plus restrictive au monde, est de 20 microgrammes (millionnièmes de grammes) par litre. Les experts ont proposé deux fois moins.

Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas voulu se satisfaire de valeurs définies à partir de tests qui vérifient si cela tue ou pas. Ils ont voulu s'affranchir de la distinction mort/vivant, descendre sous le seuil où cela peut supprimer ne serait-ce que 1 % de la vie. Ils sont allés plus loin en vérifiant les dégâts causés par le manganèse aux cellules même quand il ne tue pas.

Dans ce grand débat qui traverse actuellement le monde de la science, les scientifiques de la contre-expertise ont choisi la voie de la haute sécurité. C'est à leur honneur.

Raphaël Mapou : « Il faut tout remettre à plat »

Raphaël Mapou ne cachait pas sa joie hier matin. À moins de vingt-quatre heures d'intervalle, le leader de Rheebeu Nuu apprenait la recommandation des experts de réduire de façon drastique le taux de manganèse dans les rejets en mer, puis la décision du juge des référés du TGI de Paris de suspendre les travaux de construction du site de stockage des résidus à terre.

« La décision du TGI de Paris satisfait en partie Rheebeu Nuu. Elle offre un éclairage parisien du dossier et est riche d'enseignements pour la suite du combat juridique mené par notre comité » observe Raphaël Mapou.

« Cette ordonnance s'ajoute aux conclusions de la contre-expertise sur les métaux lourds. Elle renforce l'idée défendue par notre comité que nous pouvons résumer de la manière suivante : « le projet Goro Nickel a été monté à l'envers et en dépit du bon sens. Alors que l'industriel est seulement en train de réunir tous les éléments constitutifs de l'étude des impacts, les pouvoirs publics le laissent poursuivre sa construction folle suivant la logique qui prévaut depuis le début : la logique du fait accompli... » Il est temps que cela s'arrête et que tout soit remis à plat. » Pour Raphaël Mapou, « la contre-expertise décidant de fixer le seuil limite de rejet du manganèse à 10 mg/litre confirme et reconnaît implicitement la justesse et la véracité de l'application des normes européennes et internationales. (...) Donc qui peut le plus peut le moins. Mais la contre-expertise a insisté sur la présence des nodules à Prony et le risque de fermentation (intoxication) qu'il y aura avec la forte présence d'une part de boues latéritiques et les métaux dissous. 90 % des rejets de manganèses vont se transformer en poussière noirâtre. Personne n'a jusqu'ici évoqué le risque d'apparition de la « gratte » ou ciguatera dans la région perturbée par les rejets de boue et de métaux. » « Au sujet de ce mélange, les experts ont proposé que soit réalisée une contre-expertise du stockage des résidus terrestres. » Car, estime Raphaël Mapou, « les experts n'ont pas vraiment répondu à la question des effets conjugués des métaux sur le long terme (...) L'étude de courantologie continue mais là aussi il faudrait, comme ce fut fait pour le Koniambo, deux à trois ans pour les valider. »

Ron Renton, directeur général de Goro Nickel : « Les travaux de l'usine du Sud continuent »

La direction calédonienne de Goro Nickel essaie de voir le bon côté des choses en insistant, dans un communiqué, sur le fait que la décision du juge des référés du TGI de Paris ne porte que « sur la suspension provisoire des travaux de la zone de stockage des résidus miniers de la Kwe ouest ».

En clair, tout le reste du chantier peut se poursuivre, et particulièrement la construction de l'usine proprement dite. Reste que la décision parisienne ne facilite pas les affaires de l'industriel. Tout en affirmant n'avoir pas encore pris connaissance de la décision complète, la direction de Goro Nickel relève que cette ordonnance qui « ne présente qu'un caractère provisoire et non définitif, semble reposer sur des arguments pouvant être contestés dans le cadre d'une procédure d'appel ».

« Nous entendons utiliser toutes les voies de recours qu'offre la loi afin de donner toutes ses chances au maintien de l'activité économique que représente la poursuite du projet dans sa totalité », a affirmé Ron Renton, directeur général de Goro Nickel.

De source proche de la direction, l'industriel devrait contester la décision du juge des référés devant la cour d'appel de Paris en faisant valoir notamment que l'ordonnance retient l'existence d'un péril imminent pour un ouvrage en cours de construction, et dont la dangerosité supposée ne pourrait s'affirmer qu'en phase d'exploitation. Obtiendra-t-il gain de cause sur le terrain judiciaire ou devra-t-il attendre de nouvelles études pour revoir sa copie ? En tout cas, il semble qu'aucun recours ne lui permettra, dans un premier temps, de s'affranchir de la décision du juge parisien et de faire comme si de rien n'était.

Maître Bouquet-Elkaïm, avocat de Rheebeu Nuu : « Nous envisageons d'autres recours »

« Le site de stockage était un des points sensibles du dossier car les travaux se font en dehors de tout cadre légal. Il est implanté au niveau d'un corridor écologique en termes de biodiversité. D'un point de vue environnemental, nous sommes satisfaits. Mais le recours portait sur l'intégralité du chantier. Nous regrettons donc de pas avoir été suivis. Les pollutions en cours sont liées à la manière dont le chantier se déroule.

Nous considérons qu'elles sont constitutives d'un dommage imminent. Le tribunal s'est estimé incompétent sur les parties où existe un permis de construire. Les délais de recours sur les permis de construire initiaux sont épuisés. Mais deux permis modificatifs vont être pris. L'un concerne les installations portuaires, l'autre la construction de l'usine. Nous envisageons de les attaquer devant le tribunal administratif de Nouméa »

LNC – 4 mai 2007 **Goro produira dès 2009**

La compagnie brésilienne CVRD, actionnaire majoritaire du projet, a entériné le nouveau budget nécessaire à la mise en route de l'usine. Il s'élève désormais à plus de 288 milliards de francs. Goro Nickel franchit ainsi une étape décisive vers son entrée en production.

Voilà un sérieux doute enfin levé. Six mois et une semaine après avoir racheté Inco, la compagnie minière brésilienne Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) vient de donner son feu vert au nouveau budget consacré au projet Goro Nickel. Une somme colossale, désormais établie à plus de 3,2 milliards de dollars US (288 milliards de francs), soit 77 % de plus que le coût initial ! Visiblement, le soulagement des équipes locales est à la hauteur de l'investissement. La preuve ? Depuis quatre jours, le très discret Phil Du Toit, nouveau directeur général de Goro Nickel, est allé en personne porter la bonne nouvelle aux salariés à Nouméa, sur la mine comme sur le site industriel.

450 millions pour les rejets en mer

Et c'est vrai que cette annonce était attendue. Lors de son dernier passage sur le territoire au mois de mars, Roger Agnelli, le grand patron de CVRD, avait admis publiquement que le projet coûterait « bien plus cher que ce qui avait été prévu au départ. (...) Toutefois, l'état actuel du marché du nickel, dont nous pensons qu'il va se maintenir encore au moins deux ans, devrait nous permettre de faire face à ces augmentations de coût. » Et l'industriel d'ajouter : « C'est la raison pour laquelle nous devons réaliser ce projet dans les meilleurs délais. » La décision a finalement été prise à l'issue d'une réunion conduite notamment par le nouveau patron de CVRD-Inco, Murillo Ferreira, et en présence de Phil du Toit, administrateur de l'entité CVRD-Inco, qui a minutieusement décortiqué le projet depuis sa prise de fonctions au mois de janvier dernier. Face à la hausse du prix des matières premières, du fret, de la main-d'œuvre et des nouveaux engagements en matière d'environnement (450 millions de francs pour le seul traitement des rejets en mer), la facture s'était inexorablement alourdie. Le verdict est finalement tombé après un réexamen total et « le budget a été validé et le feu vert pour la poursuite du projet a été donné conformément aux engagements pris par CVRD », annonçait sobrement la direction de Goro Nickel hier matin.

Premiers tests fin 2008

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? D'abord, que le spectre d'un arrêt du chantier pour cause de dépassement de coût s'éloigne quasi définitivement. La suite, c'est Phil du Toit qui la détaille : « Cette décision nous permet de planifier le démarrage des premiers tests pour les trois derniers mois de 2008 afin de tenir notre engagement de démarrer la production en 2009. Ensuite, c'est l'amorce d'un désengagement progressif des équipes de construction qui vont peu à peu céder la place aux équipes de production. » Traduction : l'année 2008 s'annonce plus que jamais décisive puisqu'elle va permettre à Goro Nickel de passer de la théorie à la pratique. Si le calendrier est respecté, près de 10 000 tonnes de nickel pourraient être produites au cours de l'exercice 2009. La montée en charge de l'usine devrait ensuite se faire progressivement pour atteindre 60 000 tonnes de nickel et 5 000 tonnes de cobalt à l'horizon 2010-2012.

Reste maintenant à négocier un autre virage délicat : le nouveau dossier ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Un premier dossier concernant l'aire de stockage des résidus solides sur le site de la Kwé Ouest a été remis aux autorités voilà quinze jours. Le reste, c'est-à-dire quelques milliers de pages détaillant l'ensemble du projet, ses modifications les plus récentes et son impact environnemental, doit être déposé d'ici la fin du mois de juin.

Genèse d'un projet

- 1969 : Inco entreprend les premières recherches géologiques sur le plateau de Goro.
- 1992 : Inco rachète les droits miniers et commence à développer le procédé hydrométallurgique.
- 1994 : premiers carottages et début des études d'impact. Les populations environnantes font l'objet de premières consultations.
- 1995 : construction d'une usine pilote au Canada pour affiner le procédé hydrométallurgique.
- 1998-1999 : enquêtes publiques officielles auprès de la population.
- 1999 : construction de l'usine pilote à Goro.
- 2002 : lancement du premier chantier de construction de l'usine. - novembre 2002 : après plusieurs grèves, un dérapage des coûts, et une première « pause de synchronisation » du chantier, la direction d'Inco décide de le stopper durablement, de changer d'équipe d'ingénieurs et de revoir de fond en comble le projet. Des dizaines de sous-traitants calédoniens sont sur le carreau.
- 2004 : le chantier reprend progressivement. Une étude Ineris fixe de nouvelles règles et un arrêté autorisant l'exploitation d'une installation à risque est pris par le nouveau président de la province Sud.
- 2005 : le comité Rheebeu Nuu et ses sympathisants dénoncent les risques pour l'environnement de l'usine, estiment que l'intérêt des populations locales est insuffisamment pris en compte et multiplient les actions d'entrave ou de blocage ou de sabotage.
- 2006 : la province Sud et Goro Nickel demandent de nouvelles études à un collège d'experts et s'engagent à respecter leurs préconisations.
- avril 2006 : le comité Rheebeu Nuu, aidé de plusieurs organisations militantes, bloque les différents accès au chantier. Après quinze jours, la gendarmerie mène une charge musclée pour dégager les accès.
- mai 2006 : Rheebeu Nuu attaque sur le terrain judiciaire en portant plainte contre le patron de Goro Nickel et le président de la province Sud.
- juin 2006 : le permis ICPE délivré en 2004 par Philippe Gomès est annulé par le tribunal administratif. Une nouvelle demande est en préparation. - octobre 2006, à la requête de Rheebeu Nuu, le tribunal de Paris ordonne l'arrêt d'une partie du chantier. La cour d'appel revient sur cette décision quelques mois plus tard.

Le film des derniers mois

La compagnie minière brésilienne Companhia Vale do Rio Doce (CVRD) s'offre Inco, numéro deux mondial du nickel et propriétaire de Goro Nickel, pour 1 900 milliards de francs. C'est l'épilogue d'une OPA lancée le 14 août 2006 sur le mineur canadien. CVRD, qui veut devenir à terme le premier producteur mondial de nickel, se hisse ainsi dans le trio de tête des compagnies minières mondiales avec BHP-Billiton et Anglo-American.

• 14 novembre 2006 - Première visite du boss de CVRD

Roger Agnelli pose pour la première fois son jet privé sur la piste de La Tontouta. Le patron de la compagnie brésilienne vient voir le projet Goro Nickel de ses propres yeux. Il rencontre également les coutumiers et les élus provinciaux avant de quitter le territoire le surlendemain.

• 1er mars 2007 - Nouvelle visite de Roger Agnelli

Le patron de CVRD est de retour avec des propositions concernant les rejets dans l'environnement de l'usine. Projets que précisera Phil du Toit une semaine plus tard. M. Agnelli rencontre également les sénateurs coutumiers, qu'il a auparavant accueillis au Brésil, avant d'être apostrophé par les membres de Rheebeu Nuu à son départ du sénat. Le projet Goro Nickel « est en cours de révision », annonce-t-il.

• 8 mars 2007 - Phil du Toit s'engage sur l'environnement

Des rejets en manganèse limités à 1 mg/l dans le tuyau, une maîtrise des émissions atmosphériques au niveau de la production de vapeur, de la mini-centrale électrique au fioul lourd et de l'unité de fabrication d'acide sulfurique et, enfin, « une étanchéification totale de la zone de stockage de la Kwé ». Ce sont les trois engagements pris par Roger Agnelli et confirmés par Phil du Toit, le nouveau directeur de Goro Nickel.

• 2 mai 2007 - Feu vert pour Goro Nickel

Les actionnaires approuvent un nouveau programme qui s'élève à 3,2 milliards de dollars US (288 milliards de francs).

LNC – 5 juillet 2007

Rheebeu Nuu prépare les « jours sacrés » 2007

Vendredi 13 et samedi 14 juillet, près du « bois tabou » de Goro et des trois cases construites dans la plaine de la Kwé, Rheebeu Nuu invite à faire le bilan de six années de combat environnemental autour de l'usine du Sud.

Dans la plaine de la Kwé, sur l'itinéraire désormais abandonné du grand tuyau, Rheebeu Nuu a planté deux petites cases et en achève une grande. C'est elle qui « doit rassembler nos populations dans les mois et les années à venir, pour suivre ce qui se passe de ce côté-ci », a expliqué hier Raphaël Mapou lors d'une conférence de presse sur place.

Cette case, installée « sous l'autorité des Attiti et des clans de la tribu », a-t-il précisé, est l'œuvre des jeunes et des anciens de Goro, « le noyau dur du comité Rheebeu Nuu ». Raphaël Mapou en veut pour preuve que seulement 27 personnes de Goro travaillent sur le chantier, et que 67 autres « refusent de le faire parce qu'elles refusent la pollution et veulent voir clair sur la suite de l'usine ».

Environ 4 000 arbres à planter

Pour préparer les « Djii Djaru », les jours sacrés des 13 et 14 juillet, Rheebeu Nuu va lancer lundi la plantation d'environ 4 000 arbres, autour de la grande case et sur la montagne du bois tabou. Il s'agira essentiellement de kaoris, de sapins et d'espèces endémiques. Goro Nickel a fourni mille plants, la province Sud deux mille, le reste venant des pépinières privées des habitants de la région.

Le but de cette opération est de montrer aux industriels qui détruisent la couverture végétale qu'ils doivent compenser dès maintenant. « Environ 2 000 hectares sont détruits et on ne va pas attendre l'année 2050 pour commencer à replanter », indiquait hier Raphaël Mapou.

Rheebeu Nuu s'interroge d'ailleurs sur la politique de reboisement de Goro Nickel, et se demande à quoi va servir une pépinière capable de produire un million de plants alors que les programmes de reboisement ne sont pas déterminés.

Accepter ou refuser

Le temps fort des « Djii Djaru » interviendra le vendredi 13 et le samedi 14 juillet. Rheebeu Nuu a invité l'industriel, l'administration et les politiques à donner leur point de vue, à la tribu, le vendredi matin. Dans l'après-midi, la parole sera ouverte aux syndicats, aux associations et aux coutumiers. Le lendemain, samedi, auront lieu une cérémonie et des prises de parole au bois tabou, avec course à pied et animations culturelles.

Ces deux jours seront l'occasion, a précisé Raphaël Mapou, de faire le bilan de six ans de combat environnemental. Rheebeu Nuu considère l'échéance comme majeure puisqu'il s'agira soit « d'accepter le projet et son fonctionnement futur parce que l'industriel CVRD-Goro Nickel a mis les moyens pour réparer ses erreurs », soit de « continuer à le refuser parce que Goro Nickel refuse de changer fondamentalement et entend poursuivre comme avant, du temps d'Inco, sans répondre aux préoccupations posées ».

Dossier ICPE incomplet

L'annonce par Goro Nickel du dépôt du dossier ICPE, qui déterminera ou non l'autorisation provinciale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, a déplu à Rheebeu Nuu. « On s'est fâché, a convenu Raphaël Mapou. Ils communiquent sur un dossier incomplet pour faire croire qu'ils sont en règle. » Selon le comité, il manque au dossier l'étude d'impact du nouvel itinéraire sous-marin du grand tuyau, et les éléments sur le stockage des résidus terre. Trois experts de ce dossier doivent arriver en Calédonie à la mi-juillet.

LNC – 24 janvier 2008

Manceuvres navales pour la pose du grand tuyau

Le quai de la Capricieuse, ou quai à Charbon, récemment refait, connaît une activité inhabituelle avec la préparation des navires devant installer le grand tuyau de Goro Nickel.

Le Rov Supplier et le Katea y sont restés une dizaine de jours, le temps d'adapter les navires à leur tâche et de mener des simulations. Le Rov Supplier, long de 53,40 mètres pour 11,20 mètres de large, est équipé d'un système de positionnement dynamique (hélices latérales et longitudinales qui lui permettent de rester sur un point fixe par rapport au fond, sans ancrage). C'est lui qui positionnera le tuyau de façon précise, à la manière d'un câblé, assisté par le Katea (29 mètres de long pour 7 mètres de large) qui aura pour rôle de maintenir le tuyau en traction. Ces deux navires ont rejoint le port de Prony avant-hier. Deux autres, plus petits, leur ont succédé au quai de la Capricieuse : le pousseur Loyauté (8 mètres de long) de la CMI et le remorqueur Kumenga (9 mètres), affrétés pour les travaux. Ils ont subi eux aussi quelques aménagements spécifiques et serviront en appui du Rov Supplier et du Katea.

Le Loyauté et le Kumenga devraient appareiller aujourd'hui pour le port de Prony, en fonction de la météo.

La première série de tuyaux préparés à Nouville est quant à elle à flot et en attente de remorquage. L'opération est imminente.

LNC – 11 février 2008
Ils ne veulent pas du tuyau de Goro Nickel

Environ 150 personnes ont participé au pique-nique de protestation de la Coordination de défense du Sud, samedi, près du cap N'Doua. Objectif : dénoncer la pose du gros tuyau et montrer que les associations suivent de près le projet Goro Nickel.

Il y avait un côté Greenpeace devant la case Rheebeu Nuu de la plaine de la Kwé. Venus de Nouméa, du Nord ou des îles (Kunié, île Ouen), un peu plus de 150 personnes ont suivi la journée de la Coordination de défense du Sud (*), qui comptait protester contre l'installation du « *gros tuyau de Goro* ». Le tube de 26 kilomètres est en train d'être installé. Quand l'usine fonctionnera, il diffusera trente et une substances polluantes dans le canal de la Havannah, d'après le dossier présenté par l'industriel aux autorités.

Un côté Greenpeace, donc, à cause des dizaines de pancartes et des banderoles qu'avaient préparées les associatifs pour symboliser leur opposition à ce tuyau. Avec des slogans percutants (« *La province Sud perd le Nord* », « *La province nous mène en bateau* »), clairement destinés à être relayés dans le grand public.

« *Nous sommes là pour dire, une fois de plus, qu'on ne peut pas faire n'importe quoi*, lance Raphaël Mapou au nom de Rheebeu Nuu. *La suspension de l'arrêté ICPE, c'était pour dire à la province : "Faites une pause, refaites les choses." Ils n'en tiennent pas compte, ils laissent le tuyau se faire* [en délivrant un droit d'occupation du domaine maritime à Goro Nickel, NDLR]. *Il n'y a pas de logique, et c'est dommage.* »

En réponse, la CoDefSud a choisi de pique-niquer sur le cap N'Doua, en face du futur tuyau. L'acte était symbolique, avant tout. Au terme d'un périple en 4x4, le groupe a déjeuné au sommet du cap, devant un magnifique panorama. « *Profitez-en, dans cinquante ans il n'y aura plus tout ça* », pronostique Guy Fohringer, d'Action Biosphère.

Après le repas, une partie des pique-niqueurs est descendue vers la mer, où les attendaient six bateaux amis. En fin d'après-midi, ils ont réussi à s'approcher d'une embarcation qui transportait... un bout du grand tuyau. Ils l'ont accueillie avec des banderoles et des slogans. Façon Greenpeace. « *On n'a pas les moyens de bloquer ça, reconnaît Raphaël Mapou. Mais il faut faire en sorte que ça soit contrôlé par un œil extérieur.* »

(*) Qui regroupe sept associations.

Leurs arguments

- Le grand tuyau rejettera des effluents à une température de 40 °C, alors que les coraux meurent à 30 °C.
- Un kilo de chrome hexavalent (ou chrome VI) sera dilué dans le lagon chaque jour alors que la substance est nocive pour l'environnement et la santé. Le milieu naturel n'en contient pas, il faudrait le recycler.
- Le bout du tuyau se trouve près de la réserve intégrale Yves Merlet, qui doit être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco).
- La province Sud ne devrait pas laisser Goro Nickel poser le tuyau tant que l'exploitation de l'usine n'est pas accordée par un arrêté ICPE. Or, cet arrêté provincial est suspendu par la justice depuis juin 2006, notamment à cause d'études environnementales insuffisantes.
- « En province Nord et en France, un permis de construire tombe d'office quand l'ICPE est annulé, pas en province Sud », s'étonne Codefsud.
- Avant de poser le tuyau, les associations réclament aussi : une étude indépendante sur le risque d'extinctions d'espèces ; un inventaire botanique complet du Sud ; la mise en place du schéma minier (prévue en 2004) et l'actualisation des normes environnementales locales (qui découle de ce schéma).
- La coordination demande enfin l'inscription de la réserve botanique de N'Doua sur la liste des sites candidats à un classement au patrimoine (Unesco).

LNC – 12 février 2008
L'Etat saisit la justice contre la taxe maritime de Goro Nickel

L'Etat a déféré à la justice administrative la décision de la province Sud de taxer 1 % du chiffre d'affaires de Goro Nickel. La redevance décidée en janvier par la province a du plomb dans l'aile.

Les chances s'amenuisent de voir un jour Goro Nickel payer 1 % de son chiffre d'affaires à la province Sud au motif que son grand tuyau d'évacuation traverse le domaine public maritime. L'État, qui exerce un contrôle de légalité des décisions prises par les collectivités locales, a en effet déféré le texte provincial devant le tribunal administratif pour en obtenir l'annulation. Même les services juridiques de l'Etat sont en train de revoir leur copie. L'annulation se profile à l'horizon.

De quoi s'agit-il ? Pour occuper le domaine maritime, il faut obtenir une concession des pouvoirs publics compétents (en Métropole c'est l'Etat, en Calédonie, ce sont désormais les provinces). Et cette concession est presque toujours délivrée contre une redevance, un loyer en quelque sorte. Ainsi des restaurants sur l'eau, des hôtels de plage, ou des fermes aquacoles.

En 2003, la province s'est dotée d'un cadre réglementaire pour régir de façon cohérente et légale les occupations, jusqu'alors plus ou moins sauvages, du domaine maritime. C'est cette délibération qu'elle a sortie d'un tiroir pour demander 1 % de son futur chiffre d'affaires à Goro Nickel. C'est-à-dire la fourchette haute de ce que prévoit la réglementation.

Recours et cafouillage

L'Etat a déféré vendredi dernier cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, estimant que la province avait fait une mauvaise application du texte et retenu un prix ne correspondant pas au cas de figure. Schématiquement, les redevances d'occupation du domaine maritime sont tarifées au mètre carré pour les occupations privées ou ne générant pas de chiffre d'affaires, et en pourcentage pour les activités générant du chiffre d'affaires. Exemple le snack et les chaises longues de l'île aux Canards.

Problème : le tuyau de Goro Nickel ne génère aucun chiffre d'affaires, et l'usine elle-même n'est pas implantée sur le domaine maritime. Il y aurait donc, aux yeux de l'Etat, une erreur d'appréciation.

Deux recours ont été déposés vendredi. Mais ils devraient rapidement être modifiés, amendés, voire pour l'un d'eux, purement et simplement retiré. Car dans sa formulation, il est susceptible d'aboutir à ce que la justice ne se contente pas d'annuler la demande de redevance, mais l'ensemble de la concession d'occupation du domaine maritime : autrement dit, pas de grand tuyau... Ou grand tuyau déclaré illégal !

Bombe cachée

La bombe cachée a été découverte après le dépôt des recours. Raison pour laquelle, décalage horaire aidant, les fax et les ordinateurs ont ronflé pendant tout le week-end entre Nouméa et Paris, où sont supervisées les grandes questions touchant au nickel. Du côté de l'industriel, après s'être réjoui, on s'agace un tant soit peu de ces rebondissements à répétition. Goro Nickel pourrait déposer son propre recours. Et l'Etat-major brésilien commence à trouver que l'avancement du projet est soumis à beaucoup de mauvaises surprises.

LNC – 13 février 2008

Le grand tuyau appareille de Nouville pour Prony

Les navigateurs ont été avertis par Avurnav. Le remorquage des tronçons de l'émissaire de Goro Nickel entre la pointe Kongou (Nouvelle) et la baie de Prony a commencé. L'opération devrait se terminer fin mars.

L'assemblage de ces tronçons est effectué en bordure de zone maritime sous le vent de la pointe Kongou. Chacun est long de 530 mètres et bouché à chaque extrémité par des systèmes à valve afin qu'il puisse flotter. Les fonds sur lesquels ils seront posés ont été cartographiés de façon précise et vérifiés par plongeur. L'installation du grand tuyau sera assurée par un navire spécialisé, le Rov Supplier, équipé d'un système de positionnement dynamique précis au centimètre près grâce à un ensemble d'hélices latérales et longitudinales qui maintiennent le navire par rapport à un point de référence géodésique. Le Rov Supplier sera assisté par le remorqueur Katea ayant pour mission de maintenir le tuyau en traction. Le grand tuyau sera installé en raccordant les tronçons en mer coulés les uns après les autres en souplesse par l'ouverture d'un évent. Deux autres petits remorqueurs, aménagés pour ces travaux, serviront en appui.

Les navigateurs présents sur le trajet de remorquage des éléments devront être prudents car l'ensemble tronçon, remorque et remorqueur représente une longueur totale de 600 mètres. Le convoi arborera les marques de capacité de manœuvre restreinte. De jour, il s'agit de trois marques superposées boule, bicône (cônes à base opposée formant un losange), boule et d'une boule de mouillage à l'avant du convoi. Ces marques sont de couleur noire.

LNC – 27 février 2008

Le FLNKS et le tuyau

Dans un communiqué, le comité FLNKS du Mont-Dore, soutenu dans ces municipales par le LKS et des écologistes, donne son avis sur le grand tuyau. Il salue « *la mobilisation tenace des gens du grand Sud, Yaté, l'île des Pins et l'île Ouen, assistés des pêcheurs professionnels, qui ont réussi à obliger la multinationale Inco à s'asseoir à la table des discussions et à arrêter, nous l'espérons pour toujours, l'installation du grand tuyau chargé d'évacuer dans la mer le cobalt, le chrome, le manganèse et autres métaux nocifs pour la santé des populations et de l'environnement, dont l'usine sera une grande productrice.* »

Il « *soutient et soutiendra les revendications des gens du grand Sud qui se battent pour qu'il y ait un réel développement durable et solidaire dans notre Pays et notamment pour que l'Industriel étudie un autre procédé plus respectueux de l'environnement pour retraiter ces déchets.* »

LNC – 1^{er} mars 2008

La fronde s'organise contre le tuyau de Goro Nickel

Après une rencontre avec le haussaire hier matin, les militants opposés au tuyau d'effluents de Goro Nickel montent d'un cran. Réunis pour la première fois sous une même bannière, ils promettent d'aller au conflit si les travaux du conduit devaient reprendre.

Tribus de l'île Ouen, île des Pins et Goro, comité Rheebeu Nuu, CoDefSud, syndicat des pêcheurs professionnels et même José Bové... Pour la première fois, tous les mouvements opposés au tuyau d'effluents de Goro Nickel étaient réunis autour d'une même table, hier après-midi, au bois tabou de Nouvelle. Preuve que « *la mayonnaise est en train de prendre* », s'est réjoui Raphaël Mapou, le secrétaire général de Rheebeu Nuu.

Après une rencontre avec le haussaire le matin-même, les militants ont affirmé leur détermination au cours d'une conférence de presse. « *Ça fait huit mois que nous négocions avec Goro Nickel. Aucune étape n'a été franchie jusque-là. Pas même la signature d'un préambule* », a déclaré Raphaël Mapou en exprimant clairement son ras-le-bol.

Les tribus de Ouara (île Ouen) et de l'île des Pins ont rappelé qu'elles n'avaient « *pas été consultées par Goro Nickel* », alors que la pose de ce conduit d'effluents dans le lagon sud « *menace directement (leur) garde-manger* ». « *Le tuyau va nous détruire petit à petit, notamment par rapport au tourisme* », a martelé un représentant kunié.

Roch Wamytan : « Des gens sont prêts à mourir pour leur environnement »

« *Nuisances pour la santé* », « *malformations* » : les mots ont été lâchés. « *Nous ne sommes pas des scientifiques. Nous pensons que la vérité nous est cachée* ». Même sentiment du côté des pêcheurs lagonnaires, qui craignent des répercussions sur la réserve Merlet, « *la pouponnière du lagon sud* ».

Pour étayer ces propos, Mike Hosken, le représentant de CoDefSud (coordination de défense du Sud), a sorti des documents obtenus la veille grâce à un recours auprès du tribunal administratif. Parmi les morceaux choisis : quelques extraits des conclusions du commissaire-enquêteur qui juge « *non réalistes* » les dates affichées dans le dossier de Goro Nickel, et qui souligne que les moyens de causer le moins de nuisances possible « *n'ont pas été suffisamment développés* » par l'industriel.

« *On arrive à un moment où, si les gens doivent mourir pour leur environnement, ils mourront*, a prévenu Roch Wamytan, le grand chef de la tribu de Saint-Louis. *C'est ce que nous avons fait comprendre au haussaire ce matin (NLDR : hier). Il nous a, en quelque sorte, renvoyés vers la Province et l'industriel. Mais le responsable de la sécurité, c'est lui. Quand il y aura un barrage, il ne pourra pas dire qu'il n'a pas été prévenu.* »

Un moment charnière

Le CNDPA (conseil national du droit des peuples autochtones) a également fustigé l'Etat en rappelant qu'il avait « *signé la déclaration des Nations unies du 13 septembre 2007, (...) laquelle affirme leur droit à exprimer leur consentement sur tout projet de développement affectant ses terres* ».

Le directeur général délégué « *devait consulter ses actionnaires au sujet de la pose du tuyau et devait revenir nous voir lundi ou mardi dernier. On l'attend toujours. La seule chose qu'il a essayé de faire, c'est de nous soudoyer en proposant de nous donner un bateau, d'acheter notre poisson et de repeindre la toiture de l'église.* »

Plantation de bois tabous sur la côte dans un délai d'un mois, possibles recours en justice, accompagnés d'actions sur le terrain si besoin est... « *Nous arrivons à une époque charnière*, a mis en garde Raphaël Mapou. *Ou l'usine se fera avec nous. Ou elle ne se fera pas du tout.* » Depuis une semaine, la pose du tuyau, elle, est toujours au point mort.

LNC – 4 mars 2008

Les opposants au tuyau de Goro Nickel reçus par la province Sud

Alors que la pose du tuyau d'effluents est toujours suspendue dans le lagon sud, les opposants à ce projet ont été reçus hier matin par la province Sud. Mais toujours pas par Goro Nickel.

Trois jours après une rencontre avec le haussaire, les militants opposés au tuyau de Goro Nickel ont été entendus hier matin, par la province Sud, l'autorité administrative de tutelle en matière d'environnement et d'installations classées.

Pêcheurs, militants écologistes, Rheebeu Nuu ainsi que les représentants des tribus du Sud ont réaffirmé leur position au cours d'un tour de table, à huis clos, qui a duré près de trois heures. « *Nous ne sommes pas contre l'usine mais contre ce procédé-là. Or, nous avons le sentiment*

qu'Etat et province se rejettent la responsabilité de ce projet », note Daniel Pairault, le secrétaire adjoint du syndicat des pêcheurs lagunaires. « Quels que soient les efforts qui ont été faits depuis trois ans pour faire progresser le dossier, le tuyau cristallise aujourd'hui toutes les craintes liées à ce projet », constate Philippe Gomès. Roch Wamytan (NDLR : le grand chef de la tribu de Saint-Louis) l'a fait remarquer, lui-même, en soulignant que désormais, tout cela est devenu irrationnel, quasi viscéral pour ces gens. »

Le président de la province Sud a profité de cette table ronde, à laquelle participait une trentaine de personnes, pour refaire l'historique du dossier et rappeler qu'avant le changement de majorité à la province en 2004, « l'avis du commissaire-enquêteur avait été caché ». « Aujourd'hui, grâce aux recommandations de l'expert, on sait que l'effluent qui va être rejeté ne sera plus le même. Toutefois, je crois que l'industriel doit aussi présenter les solutions alternatives au tuyau, si elles existent, à la fois sur un plan technique, environnemental et économique. Car sans vraie pédagogie, on aura du mal à échanger des arguments. »

Goro Nickel, qui a suspendu la pose du conduit il y a dix jours, reste le dernier interlocuteur à ne pas s'être mis autour de la table avec l'ensemble du collectif. « On nous a proposés, à nous pêcheurs, une invitation au restaurant. Mais nous restons méfiants sur ce type de rencontre, confie Daniel Pairault. Nous voulons aussi que tout le monde soit associé à ces discussions. Car nous agissons ensemble, dans un seul et même but. »

LNC – 7 mars 2008

Le tribunal confirme la légalité de la pose du grand tuyau

Deux associations reprochaient à la province Sud d'avoir laissé Goro Nickel occuper illégalement ses eaux, pour poser son tuyau. Le tribunal administratif a étudié l'affaire, hier. Il a rejeté les arguments des écologistes.

Oui, la décision de Philippe Gomès de laisser Goro Nickel occuper les eaux provinciales est légale. Le tribunal administratif, qui juge les litiges avec les collectivités publiques, l'a confirmé, hier après-midi.

Les associations « Action Biosphère » et « Coordination de défense du Sud » avaient déposé un référé, c'est-à-dire une procédure d'urgence, pour remettre en cause l'arrêté du président de la Maison bleue, daté du 28 janvier.

Pour cela, les collectifs pro-environnement ont avancé une série d'arguments de droit, que les juges n'ont pas estimés assez pertinents pour « créer un doute sérieux sur la légalité de l'autorisation » provinciale.

Action Biosphère et la CoDefSud ont notamment fait valoir que le haut-commissaire aurait dû être consulté avant l'arrêté. Ou encore que les dates de pose du tuyau ont changé par rapport aux documents publiés lors de l'enquête publique. Ou, enfin, que la pose du tuyau représentait un danger écologique incompatible avec les rares textes de droit local sur le sujet. Sans succès.

En revanche, le tribunal a dispensé les deux associations de payer les frais de justice de l'industriel (300 000 francs), comme ce dernier le demandait.

LNC – 8 mars 2008

La justice devrait confirmer la taxe sur le tuyau de Goro

Le tribunal administratif a examiné, jeudi, un recours de l'État contre la province Sud, qui veut taxer la pose du tuyau de Goro Nickel. La décision tombera dans quinze jours, et les juges devraient donner raison à Philippe Gomès.

L'annonce avait fait l'effet d'une bombe. Fin janvier, le président de la province Sud, Philippe Gomès, imposait à Goro Nickel une redevance équivalente à 1 % de son chiffre d'affaires, en échange du droit de poser son tuyau dans le lagon. Cela représenterait entre 1 et 1,5 milliard de francs.

La décision avait provoqué une levée de boucliers chez l'industriel comme dans une partie de la classe politique (Harold Martin, Gaël Yanno, Pierre Frogier...) qui estimaient le procédé déloyal.

Pour la première fois de l'histoire du pays, l'État français attaquait même cette décision auprès du tribunal administratif, en utilisant pour cela son rôle de contrôleur de légalité. Selon les services juridiques basés à Paris, où sont traitées les questions relatives à la mine, Philippe Gomès avait gonflé illégalement le montant de la redevance, en utilisant des textes de loi inadaptés.

Il aurait dû se baser uniquement sur la surface occupée, et non sur le chiffre d'affaires de l'industriel, ce mode de calcul étant réservé aux activités qui génèrent de l'argent. Et le tuyau n'en produira pas, d'après l'État.

Un équipement lucratif dans un environnement sensible

Les juges du tribunal administratif trancheront la question au cours des prochaines semaines. Mais il semble déjà très probable qu'ils rejettent l'argumentaire de l'État, et confortent ainsi celui de la province. Car le commissaire du gouvernement, Jean-Pierre Briseul, a rendu des conclusions favorables à la taxe, et à son montant initial. Et il est très rare que la juridiction contredise ces magistrats indépendants, qui remplissent le même rôle au tribunal administratif que les procureurs auprès du tribunal correctionnel.

En citant d'anciennes décisions du Conseil d'État, Jean-Pierre Briseul a estimé que le pourcentage sur le chiffre d'affaires était légal. Quant au montant de 1 %, jugé excessif par l'État, le commissaire a rappelé aux juges que la jurisprudence permettait aux collectivités de « veiller à la meilleure exploitation possible du domaine public ». Or, poursuit-il, le tuyau est indissociable de l'usine, qui va générer beaucoup d'argent. Il insiste aussi sur la valeur « immatérielle » de la concession, que représente l'un des environnements « les plus sensibles de la planète ». Ce patrimoine collectif « a une valeur économique qui s'impose à l'industriel et constitue un avantage spécifique ».

En bref : le mode de calcul et le montant de la redevance sont proportionnels à la valeur du droit consenti à l'industriel, celui de construire un équipement lucratif dans une zone de grande valeur.

Chez Goro Nickel, on confirme avoir entendu les mêmes conclusions, et on s'attend à une décision défavorable des juges. Un recours est envisagé devant la cour administrative d'appel de Paris.

Goro s'engage sur l'environnement

L'industriel a réagi positivement après le rejet du recours de deux associations contre la pose du tuyau de l'usine du Sud.

« La société s'engage à poursuivre dans la voie d'un comportement exemplaire prenant en compte les préoccupations environnementales des populations proches du sujet », promet le service de communication de Goro Nickel. Rappelons que le tribunal administratif avait confirmé la légalité de l'arrêté provincial qui autorise l'exploitant à poser le tuyau dans le lagon. C'est-à-dire la conformité de cet arrêté aux textes locaux. La décision de justice ne portait donc pas sur les conséquences environnementales du tuyau de 20 kilomètres, qui déversera 28 800 m³/jour de déchets liquides dans le canal de la Havannah, dont 1 000 tonnes/jour de substances considérées comme nocives ou polluantes.

LNC – 14 mars 2008

La mine peut-elle gêner le lagon ?

L'activité minière ne semble pas incompatible avec le classement du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'Unesco. Ecartée des sites à inscrire, la baie de Prony pourrait même être intégrée au dossier et n tant que zone tampon.

Pour Isabelle Ohlen, présidente de la commission Environnement à la province Sud et François Devinck, chargé de mission pour le

patrimoine mondial, il s'agirait d'une garantie supplémentaire sur les conséquences environnementales du tuyau de Goro Nickel.

Les Nouvelles calédoniennes : Les remarques des experts de l'UICN sur la baie de Prony vous ont-elles incitées à modifier les limites de la zone Grand lagon sud ?

François Devinck : Quand Dan Laffoley, l'expert de l'UICN, est venu évaluer notre dossier en novembre, il a souligné que les limites naturelles de la zone tampon du Grand lagon sud ne paraissaient pas très logiques, car elles semblaient contourner le tuyau de Goro Nickel. Pour lui, ces limites devaient aller jusqu'au littoral. Et ce, pour deux raisons. Ces zones -là ont été reconnues comme intéressantes au niveau de la biodiversité. Et elles permettent d'avoir un regard international sur l'activité minière qu'il y a autour.

Isabelle Ohlen : Nous avons donc agrandi cette zone tampon jusqu'au littoral, en y intégrant la Baie de Prony. Nous sommes même allés un peu plus loin que les propositions de l'expert, puisque nous avons inclus non seulement l'île Ouen mais aussi le canal Woodin. Le bien, en revanche, n'a pas été modifié. Nous avons simplement ajouté un petit point dans la baie de Prony, qui fera 200 m de rayon autour de l'aiguille. Pour l'instant, toutes ces modifications restent à l'état de propositions. Nous n'avons pas encore eu de retour validé de l'UICN.

LNC : La baie de Prony est reconnue depuis longtemps comme une zone extrêmement riche. Pourquoi ne pas l'avoir intégrée comme bien et non comme zone tampon ?

I.O. : L'UICN et l'Unesco ont signé, en 2003, ce qu'on appelle le « No mining act ». Donc, on s'est dit qu'on ne pouvait pas proposer la baie de Prony comme bien, puisqu'elle touche une exploitation minière. C'est écrit noir sur blanc dans ce document.

F.D. : Aujourd'hui, quand on est à la Baie de Prony, devant le port et devant la mine, on ne se pose plus la question de savoir s'il est encore possible de l'inscrire en tant que « bien ». C'est pour ça d'ailleurs que l'expert l'a mise en zone tampon. C'est pour mettre la pression sur l'industriel. Car en zone tampon, on se doit d'être un peu plus exigeant qu'ailleurs. On a obligation, vis-à-vis de l'Unesco, de mettre en place des plans de gestion participatifs, pour que la population puisse contribuer à la prise de décisions.

LNC : Qu'est-ce que cette zone tampon impliquerait pour Goro Nickel ?

I.O. : Nous avons posé la question à l'industriel, qui a donné aussitôt son accord. Goro Nickel a envie d'œuvrer à terre le mieux possible pour réduire au maximum les impacts sur le milieu marin. C'est comme ça que nous le percevons.

F.D. : Comme nous savions que le souci, concernant le Sud, c'était Goro Nickel, la première chose que nous avons faite, quand l'expert est venu, c'est lui faire rencontrer l'industriel. Il y a eu une matinée entière de travail. Ce qui a fini par emporter la décision de l'expert, c'est à la fois la transparence des gens de Goro Nickel, mais aussi le fait que CVRD ait signé un agrément qui s'appelle l'ICMM, (International council on mining and metals), qui est une espèce de code de bonne conduite vis-à-vis de l'environnement.

LNC : L'inscription au patrimoine mondial n'empêchera donc pas la pose du tuyau ?

F.D. : Je ne pense pas qu'il faille associer directement le patrimoine mondial et la pose du tuyau. Il faut laisser les experts de l'UICN décider. Ils savent très bien ce qui sort de ce tuyau.

I.O. : Ce que certaines personnes n'ont pas compris, c'est l'importance de ce projet pays. La Nouvelle-Calédonie a présenté un bien en série. Et si l'un des six sites tombe, c'est le dossier calédonien qui tombe.

LNC : Qui sera chargé de surveiller la bonnesanté de ces sites ?

F.D. : Il y aura au minimum un comité de gestion par site. Tout le monde est en train d'y travailler. A Ouvéa, les choses ont bien avancé. Sur la côte Ouest aussi. Le comité existe déjà et travaille désormais sur les plans de gestion. Il y aura des contrôles mensuels, trimestriels et annuels, à la fois physiques, biologiques et chimiques.

LNC : Quelles retombées peut-on attendre de cette inscription ?

F.D. : Ce serait avant tout une fierté pour le pays. Si la Calédonie était inscrite, ça voudrait dire que, tout d'un coup, on se retrouverait avec 150 autres sites du patrimoine mondial, tels que la grande barrière de corail d'Australie, les îles des Galapagos ou le parc de Yellowstone aux Etats-Unis. On se retrouverait dans une belle famille, quand même.

LNC : Le dossier calédonien a-t-il de bonnes chances d'être accepté ?

F.D. : Je pense qu'il faut rester optimiste. Quand Dan Laffoley a plongé en Calédonie, il a vu à chaque fois des requins, des tortues... Ce qui montre que la chaîne alimentaire est encore préservée. Au niveau de la valeur universelle exceptionnelle, nous avons aujourd'hui un dossier qui tient vraiment bien la route.

Un projet vieux de neuf ans

- **1999 :** l'association « Corail vivant » propose de présenter un dossier d'inscription au patrimoine mondial, avec le soutien des coutumiers.
- **2001 :** un premier dossier est déposé, mais il est refusé car il est jugé incomplet.
- **2003 :** Jacques Chirac profite d'une visite en Nouvelle-Calédonie pour affirmer son soutien au projet.
- **Sept 2004 :** la délégation calédonienne rencontre, à Tahiti, le ministre de l'environnement et du développement durable, Serge Lepeltier, pour relancer le dossier.
- **Juin 2005 :** une mission se rend en Calédonie pour aider à amorcer le dossier et à choisir les sites.
- **août 2005 :** une analyse éco-regionale est réalisée, afin de vérifier que les sites choisis sont les bons.
- **Janvier 2007 :** le dossier, porté par l'Etat et toutes les collectivités de Nouvelle-Calédonie, est déposé auprès de l'Unesco.
- **Novembre 2007 :** Dan Laffoley, représentant de l'UICN, vient réaliser une expertise en Calédonie.
- **Juillet 2008 :** C'est la date à laquelle le comité du patrimoine mondial de l'humanité se prononcera sur l'inscription, ou non, des lagons calédoniens à l'Unesco.

Repères

UICN : Fondée en 1948, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN en anglais) est l'entité conseil auprès du Comité du patrimoine mondial. Le rôle de ses experts est de vérifier le caractère exceptionnel du bien à inscrire ainsi que les engagements pris pour en assurer la conservation.

Bien en série : Compte tenu de la valeur de ses lagons, la Nouvelle-Calédonie a préféré présenter un « bien en série » réunissant six sites (le Grand lagon sud, la zone côtière ouest, la zone côtière nord et est, le Grand lagon nord, les récifs d'Entrecasteaux et la zone Ouvéa-Beautemps Beuprè), plutôt qu'un bien unique.

Zone tampon : Contrairement à ce qui a été écrit dans un courrier de l'UICN à la Nouvelle-Calédonie (en raison d'une erreur de traduction), la zone tampon ne fait pas partie du bien à inscrire. Elle sert, en revanche, à préserver le bien des impacts extérieurs, grâce à un dispositif de surveillance et de contrôle.

LNC – 14 mars 2008

Philippe Gomès enfonce le clou sur le tuyau de Goro Nickel

Tout content de la décision du tribunal administratif approuvant la redevance du grand tuyau de l'usine du Sud, Philippe Gomès a la dent dure contre l'industriel et ses collègues politiques qui ont contesté son initiative. « C'est un loyer qui ne remet en cause ni le pacte fiscal ni la rentabilité de l'usine. »

« La réaction publique de Goro Nickel à la décision du tribunal administratif est "indécente". Cette entreprise doit comprendre que, de par sa taille, son impact sur l'environnement et sur l'économie calédonienne, elle doit se comporter en entreprise citoyenne. »

Voilà en résumé les messages lancés, hier, par Philippe Gomès après la décision en référé du tribunal administratif qui a donné raison à la province sur l'instauration d'une redevance de 1 % du chiffre d'affaires de l'usine du Sud pour l'occupation du domaine maritime liée au grand tuyau de rejet en mer. *« Ce qu'il y a de malhonnête, c'est de continuer à faire croire que cette redevance remet en cause le pacte de stabilité fiscal signé en 2001 entre Goro Nickel et la province Sud ainsi que la Nouvelle-Calédonie. Ce message a été repris quasiment mot pour mot par Harold Martin, Pierre Frogier et Gaël Yanno. »*

« Pas un impôt, un loyer »

« Or, cet argument ne figure ni dans le recours formé devant le tribunal par le haut-commissaire sur instruction de Paris, ni dans les conclusions de Goro Nickel. Et pour cause, cette redevance n'est ni une taxe ni un impôt, c'est un loyer. Ce qu'a rappelé le tribunal. L'argument est donc fallacieux, mais on continue à le propager dans les médias et auprès du public. »

Et Philippe Gomès de rappeler les trois grands points de droit posés par le commissaire du gouvernement Briseul (l'avocat de la société auprès du tribunal administratif). Primo, le Conseil constitutionnel a affirmé en 2001 qu'une redevance domaniale pouvait être proportionnelle au chiffre d'affaires de l'occupant. Secundo, le Conseil d'Etat a affirmé qu'il *« incombe au gestionnaire du domaine public (NDLR, en l'espèce la province) de veiller à sa meilleure exploitation possible, notamment en matière financière »*.

Tertio, le montant du loyer se calcule en fonction des avantages dont va bénéficier l'occupant. En l'espèce, l'avantage est capital puisque le grand tuyau est un *« équipement stratégique indispensable au fonctionnement de l'usine »*.

« Combat d'arrière-garde »

Le commissaire du gouvernement Briseul, celui-là même qui avait inspiré l'annulation de l'arrêté ICPE de Goro signé déjà par Philippe Gomès, s'attache là encore à des considérations environnementales. Le grand tuyau va être posé *« dans un environnement très sensible »*, note le magistrat. *« d'une biodiversité exceptionnelle et susceptible d'être classé au patrimoine mondial de l'humanité »*, renchérit Philippe Gomès. La justice estime que de telles caractéristiques ont un prix. Au final, le président de la province Sud martèle que *« cette redevance n'entamera pas la rentabilité de l'usine. C'est comme si cette année, au lieu de faire 50 milliards de bénéfices, la SLN n'en avait fait que 48,5. Une clause garde-fou suspend la redevance en cas d'absence de bénéfice. »*

Compensation

Il a refait enfin le compte de l'ensemble des dépenses que va devoir consentir très vite la province pour accompagner le projet. Plus de six milliards pour la réfection des routes dégradées par le trafic des camions ; le plan social et de reclassement pour les 1 500 travailleurs calédoniens qui vont quitter le chantier cette année à l'approche de son achèvement (1,5 milliard) ; la création d'un observatoire de l'environnement (200 millions par an), etc.

Pour conclure sur une note tranchante, Philippe Gomès a qualifié de combat d'arrière-garde la bataille contre cette redevance, *« combat mené par une entreprise qui n'a pas encore réussi son intégration citoyenne, comme en témoigne le score réalisé par Rheebeu Nuu à Yaté »*.

LNC – 28 mars 2008

Le Codefsud souhaite voir déménager Goro Nickel

Hostiles au grand tuyau, les membres du Codefsud le sont aussi à l'ensemble de l'usine du Sud qu'ils souhaitent voir déménager. Pour eux, le développement durable passe par le classement de tout le lagon et sa valorisation touristique.

Opposants définitifs au grand tuyau d'évacuation des rejets de l'usine du Sud, donc à l'existence même de l'usine, les membres du Codefsud (comité de défense du Sud), dont fait partie Action Biosphère, souhaitent carrément voir l'usine de Goro Nickel être démontée puis reconstruite au Brésil (terre natale du groupe Vale Inco). C'est un des messages délivrés hier par le groupe des opposants les plus farouches à l'usine du Sud, lesquels affirment que le groupe Vale Inco aurait étudié cette option en cas d'opposition définitive et intangible des populations riveraines du grand tuyau.

Pour Mike Hosken, Jacky Mermoud et Guy Forget, il n'y a pas d'alternative. *« Non »* au grand tuyau de l'usine hydrométallurgique qui va rejeter à 5 km de la réserve Merlet entre 1 700 et 3 000 mètres cubes d'eau par heure contenant du manganèse, du cobalt, des traces de résidus de solvants et du chrome exhavalent. *« Non »* aussi à l'évaporation forcée de ces rejets car il faudrait construire une deuxième centrale de Prony et donc polluer l'air encore plus que la mer.

« Une usine pas à sa place »

« Ce que peut faire une usine hydrométallurgique implantée dans le désert australien par décantation et évaporation naturelle, n'est pas transposable dans le Sud calédonien où il pleut énormément » insiste Guy Forget. *« En fait, ce projet et son procédé n'ont pas leur place là où ils sont. »*

Et l'organisation de répéter que : *« la mer n'est pas une poubelle, qu'on ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où, et que la grande priorité pour le pays doit être le classement du lagon au patrimoine mondial de l'humanité »*.

« Dans cette affaire, nous faisons face à un choix de société », résume Mike Hosken. *« L'usine va apporter du travail et des impôts pendant quelques décennies. À l'inverse, le classement global du lagon et sa valorisation touristique peuvent être un gisement d'emplois et de richesses »*.

pour des siècles. »

Pas si sûr, alors que se rapproche le temps de l'après-pétrole, que l'avion qui transporte les touristes est lui aussi un générateur de pollution, et que le prix des billets, tributaire de celui du kérosène, ira sans doute en se renchérissant, au moins pendant quelques décennies.

Manif samedi contre le grand tuyau

Les membres du Codefsud organisent samedi matin, à 8h30 sur le parking de Port Moselle à Nouméa, une manifestation pour demander le renoncement de Goro Nickel au grand tuyau, et plus généralement à l'ensemble de son usine.

LNC – 29 mars 2008

À propos du grand tuyau

Dans notre article paru hier sur l'opposition de Codefsud au grand tuyau de Goro Nickel, nous avons évoqué un débit de 1 700 à 3 000 mètres cubes par jour. Il s'agit en réalité d'un débit de 1 700 à 3 000 mètres cubes par heure, ce qui fait de 40 800 à 72 000 mètres cubes par jour.

LNC – 29 mars 2008

Rheebu Nuu manifestera ce matin avec la Codefsud

Dans un communiqué, le comité Rheebu Nuu affirme s'associer pleinement à la mobilisation organisée par Codefsud ce samedi 29 mars, de 8h30 à 11 heures, à la baie de la Moselle, à côté du mémorial américain. « Cette opération s'inscrit toujours sur le mot d'ordre "Non au tuyau, oui à l'Unesco". Nous appelons les autochtones et les citoyens à participer nombreux et en signant les pétitions. »

En revanche, contrairement à la Codefsud, Rheebu Nuu ne milite pas pour le déménagement de l'usine au Brésil. Au contraire, il estime que « la publication de l'interview de Phil du Toit, P-DG de Goro Nickel, dans Les Nouvelles du 26 mars, après les prises de position de Philippe Gomès la semaine précédente, va dans le sens d'une plus grande transparence ».

LNC – 31 mars 2008

Petite manif contre grand tuyau

Plus de 300 personnes se sont rassemblées samedi place de la Moselle à l'appel de la Codefsud. Une pétition contre la pose du tuyau d'effluents de l'usine a recueilli autant de signatures.

« La province Sud n'a même pas su gérer la pollution sous son nez. Alors laisse béton le lagon sud. » La place de la Moselle était placardée d'affiches samedi matin. Tout près des pétitions, une petite piscine se remplissait d'eau marron amenée par un tuyau factice. Plus de 300 personnes, dont certaines du syndicat des pêcheurs lagonnaires, se sont rassemblées autour de la Codefsud, la Coordination de défense du Sud, pour dire « Non » au tuyau de Goro Nickel.

Raphaël Mapou, de l'association Rheebu Nuu, et les bénévoles tiennent l'auditoire en haleine : « On va déverser l'équivalent d'une piscine olympique de rejets polluants dans le lagon toutes les heures. Ces produits ont réputation d'être cancérigènes. Le rejet va avoir lieu tout près de la terre et dans un endroit où il n'y a pas beaucoup de courant. Les métaux vont se mélanger avec l'eau. Les plus lourds tomberont à 35 mètres de profondeur où il n'y a quasiment pas de courant. Et les plus légers vont remonter à la surface. En deux heures de temps, en cas de courant, on est sur la réserve Merlet. » Applaudissement général.

Jean-Yves, un habitant de Nouméa, s'interroge : « Faut-il être fataliste ? Doit-on laisser la voix aux lobbies internationaux ou respecter les peuples autochtones ? Tout cela n'est-il qu'une question d'argent ? »

« Il ne faut pas laisser tomber, pense Graziella, c'est important pour nos enfants plus tard. Dans cinq ans, il n'y aura plus rien. »

« On préfère le développement grâce au classement au patrimoine mondial »

Guy Fohringer, président d'Action Biosphère, qui fait partie de la Codefsud, se réjouit de cette mobilisation. « Les gens commencent à réfléchir mais il faut qu'ils se réveillent. Les multinationales, quand elles ont fini leur travail, elles se cassent et le pays reste avec ses plaies à panser », lâche-t-il. Et d'ajouter : « On fait miroiter 600 emplois. Ce n'est rien du tout. Goro Nickel, c'est une usine chimique qui utilise des solvants. On craint également de voir une fosse minière qui pourrait toucher à terme la Plaine des lacs. On préfère le développement grâce au classement au patrimoine mondial que de se lancer dans une société de consommation à outrance, avec tout ce que cela entraîne ».

Alors que résonne au loin la Marseillaise pour la commémoration du 66e anniversaire de l'arrivée des Américains, ces Calédoniens se sentent abandonnés. La pétition qui circule fait le plein de signatures. Outre une expertise sur les solvants utilisés par Goro Nickel, elle demande aux autorités « de tout mettre en œuvre pour obtenir l'inscription du lagon et des récifs au Patrimoine mondial ». Et de suspendre la pose du tuyau d'effluents de l'usine, ce qui est chose faite à l'initiative de Goro Nickel, mais ce, jusqu'à la décision de l'Unesco.

LNC – 9 avril 2008

Rheebu Nuu veut planter un bois tabou à l'île Ouen

Pour faire barrage au tuyau de Goro Nickel, le comité Rheebu Nuu a décidé de planter un Bois tabou à l'île Ouen, samedi prochain. Le discours vis-à-vis de l'industriel ne varie pas.

« À chaque fois que le peuple kanak se sent menacé dans son existence même, il dresse le bois tabou. Ce totem sacré mobilise les esprits des ancêtres. C'est un événement capital pour nous et une impérieuse nécessité, car Goro Nickel continue de nous marcher sur la tête », a lâché hier, lors d'une réunion au sénat coutumier, Raphaël Mapou, secrétaire général du comité Rheebu Nuu. En compagnie du conseil des clans de la tribu de l'île Ouen et des clans de la mer de Goro et de l'île des Pins, le comité Rheebu Nuu a annoncé son intention de planter un bois tabou.

Près de six ans après la mise en place du premier bois tabou sur la montagne de Xhéré, le ton devient un peu plus vindicatif du côté des défenseurs du sud de la Grande Terre, qui en appellent aujourd'hui aux clans de la mer. Albert Wahoulo, président du sénat coutumier, a rappelé que son devoir est d'être « aux côtés des populations agressées. Nous ne sommes pas contre le développement économique mais nous aspirons à des relations sincères entre le monde coutumier et l'industriel. Mais aujourd'hui, les négociations sont dans l'impasse », a-t-il déclaré.

« Dès que le tabou est posé, la pose du tuyau est interdite »

Raphaël Mapou l'a répété : ce qui est reproché à Goro Nickel et à la multinationale Vale Inco, c'est de ne pas avoir consulté les autorités coutumières pour la forme. Pour le fond, « ça va polluer », résume-t-il.

Le grand chef de Saint-Louis, Rock Wamytan, a rappelé pour sa part la symbolique de la mise en place d'un bois tabou, en indiquant qu'il n'était pas opposé à l'usine mais bien à la pose du tuyau dans le lagon. « Coutumièrement, dès que le tabou est posé, la pose du tuyau est interdite. La présence des kanak est marquée dans tout ce territoire, chaque petit morceau de récif a un nom. Cet endroit, pour nous, c'est la

vie, la matrice originelle. Nous sommes arrivés à un moment où des gens sont prêts à mourir car l'industrie touche aux entrailles kanak. Il existe une notion de sacré que les collectivités doivent comprendre. »

Pour tous, les 200 heures de négociations menées depuis juin 2007 avec Goro Nickel « n'ont abouti nulle part ». Au passage, les opposants au tuyau demandent aussi à Goro Nickel de suspendre son marketing et exigent enfin un nouvel interlocuteur, francophone cette fois. C'est ce qu'ils répéteront à ceux qui se joindront à eux samedi, à l'île Ouen.

Une cérémonie organisée samedi

Le conseil des clans de la tribu de l'île Ouen, les clans de la mer de Goro et de l'île des Pins et le comité Rheebeu Nu'u ont l'intention de planter un bois tabou, « qui représente les mythes et l'esprit des ancêtres du canal de la Havannah et du grand Sud et fera face à la destruction de la biodiversité marine menée par Goro Nickel ». Une navette sera mise à disposition de la population samedi, à 6h30, baie de Somme à Prony, en direction de l'île Ouen. La cérémonie doit avoir lieu à 11 heures.

LNC – 14 avril 2008

Le « non » au tuyau gravé dans un bois sacré

Les positions se figent et le ton monte, autour de l'usine du Sud. Samedi, environ 300 personnes se sont déplacées à l'île Ouen, à l'appel des coutumiers locaux. Un bois tabou a été érigé et une exigence posée : pas de tuyau avant le verdict de l'Unesco, en juillet.

Entre les deux pontons, l'ambiance a soudain changé. Après le cap N'Doua ou la vallée de la Kwé, les opposants au tuyau de Goro Nickel se sont déplacés à l'île Ouen, samedi matin, sur l'invitation des coutumiers locaux. Avec aller-retour en bateau depuis la baie de la Somme, grâce aux militants équipés et aux deux syndicats de pêcheurs.

Côté Grande Terre, cela ressemblait aux rassemblements classiques, façon Greenpeace, comme en témoigne ce sympathisant venu avec des sardines en boîte pendues autour du cou (« les poissons que les gens du Sud mangeront dans cinq ans »).

Côté Ouara, la tribu où s'est tenue la journée, l'événement a pris une tournure plus solennelle. Plus diversifiée, aussi, que les fois précédentes. La première coutume d'accueil, entre tous les participants et le Sénat coutumier, a vu s'enchaîner une douzaine de gestes. Autour d'une même natte se trouvaient les associations écologistes, Rheebeu Nu'u et la Coordination de défense du Sud. Mais aussi des représentants de toutes les aires et des syndicats : l'USTKE, avec Gérard Jodar et Louis-Kotra Uregeï, et la CSTNC.

Raphaël Mapou : « Soit on fera une grève de la faim, soit on rebloquera tout. »

Une seconde cérémonie s'est tenue entre les représentants de la tribu et ceux du Sénat coutumier, le président Albert Wahoulo en tête. « Regardez derrière moi, toute la Calédonie est représentée, a lancé Clément Grochain, porte-parole du Sénat, à ses hôtes. Ils sont confrontés au même problème d'environnement. Aujourd'hui, nous sommes tous des gens de la mer. »

Joseph Mei, représentant du conseil coutumier de Ouara, lui a répondu en affichant la détermination des siens. « Les gens de l'île Ouen sont debout, a-t-il lancé sous les applaudissements. Le tuyau, on l'a arrêté. Demain, on va demander à Goro Nickel de le tirer. Ici, chaque coin de récif porte un nom. Dans la mer, il y a nos vieux. »

La parole a commencé à tourner en matinée pour ne s'arrêter que lors du repas. Un mot d'ordre : pas de tuyau. « Ils veulent le construire avant juillet [date du verdict sur le classement Unesco du lagon, NDLR], analyse Raphaël Mapou. On n'acceptera pas. Soit on fera une grève de la faim, soit on rebloquera tout. »

En fin de journée, les mots ont pris corps dans un bois tabou (Pi Kon Dââ Bôôa - Ouawen) planté sur un banc de sable isolé, à quelques centaines de mètres du ponton de Ouara. Les représentants des clans concernés (île Ouen, Goro, île des Pins) y ont attaché une parole disant qu'« il n'y aura pas de pose de tuyau et d'usine en marche sans le consentement préalable et éclairé des autorités autochtones », une référence à la déclaration de l'Onu de 2007 sur les peuples premiers. « Une fois les paroles coutumières sacralisées par le bois tabou, les soldats des clans du Sud sont prêts à mourir pour défendre la parole kanak », conclut Raphaël Mapou.

Le « symbole du non catégorique » se dresse désormais entre le bout (actuel) du tuyau et l'île Ouen.

LNC – 24 avril 2008

Poker menteur autour de Goro Nickel

Confronté à de sérieuses difficultés, l'industriel laisse planer le doute quant à son intention de poursuivre les travaux de construction de son usine. A six mois de la mise en route effective du complexe hydrométallurgique, la situation n'a jamais été aussi tendue.

Cinq mille personnes quotidiennement à l'œuvre sur le plus gros chantier métallurgique du monde, des milliers de sous-traitants directement dépendants de son activité, plus de 3 milliards de dollars US (245 milliards de francs) engagés à ce jour, un terminal portuaire flamant neuf, une centrale électrique de 50 MWatts, un convoyeur géant de 1,5 km, une usine hydrométallurgique révolutionnaire et bientôt... un panneau « travaux suspendus » attaché à la grille d'entrée : voilà à quoi pourrait ressembler dans quelques semaines le chantier de Goro Nickel. Info ou intox ? Officiellement, rien ne transpire du côté de l'industriel. Officieusement, tout est fait pour que la menace soit prise au sérieux.

Lassé des polémiques entretenues autour du tuyau chargé de diffuser les effluents liquides de l'usine dans le lagon, déçu par le manque d'implication des politiques locaux, démuni face à la détermination et l'influence grandissante du comité Rheebeu Nu'u et des associations de défense de l'environnement, le conseil d'administration de Goro Nickel — et derrière lui son actionnaire majoritaire Vale — commencerait à se poser des questions sur « la viabilité globale du projet », rapporte un écho paru dans la presse spécialisée. « La vraie question, c'est de savoir s'il s'agit là d'une manœuvre destinée à forcer la main des acteurs politiques afin qu'ils prennent position ou si la menace est réelle », estime un familier du dossier.

« Goro Nickel a perdu la main en décidant d'arrêter la pose du tuyau »

Du côté de Goro Nickel, on refuse de s'impliquer officiellement : ni Phil du Toit, directeur général, ni Jeff Zweig, directeur délégué, ne veulent s'exprimer. Mais la maison laisse abondamment transpirer les informations, dont celle-ci : le dossier serait entre les mains des dirigeants de Vale, lesquels étudient toutes les possibilités y compris celle d'une suspension du chantier. Le géant brésilien, qui était prêt il y a quelques semaines encore à déposer 90 milliards de dollars US sur la table pour s'offrir le Suisse Xstrata, peut largement se permettre de suspendre momentanément un projet à 3 milliards. Surtout si les vrais raisons de cette suspension peuvent être escamotées au passage :

« Franchement, si j'avais quelques soucis avec ma centrale électrique, si j'avais un peu de retard sur mon planning industriel et si la mise en route de mon procédé demandait encore quelques ajustements, je mettrais bien la responsabilité de l'arrêt du chantier sur le dos des associations écologistes », analyse avec cynisme un spécialiste du secteur.

Rien ne permet d'étayer cette hypothèse. Mais rien ne permet non plus de l'infirmier. Seule certitude : la situation se tend autour de l'usine du Sud. L'autorisation d'exploitation doit être délivrée (ou non) aux alentours du mois de juillet, les premiers tests de production sont programmés pour le mois d'août et la mise en route effective de l'usine est toujours prévue pour le mois de novembre prochain. Or, « Goro Nickel a perdu la main en décidant d'arrêter la pose du tuyau, estime une source proche du dossier. Dans ce genre de cas, il faut finir ce que l'on a commencé. La pire chose à faire, c'est de s'arrêter au milieu du gué : c'est un signal qui revient à dire aux opposants : je reconnais votre capacité de nuisance. » Chez Goro, on se défend en disant que le souci de l'entreprise est d'« éviter toute forme de conflit ou de situation pouvant

engendrer une quelconque forme de violence. »

Alors que peut-il se passer demain ? Pour Vale, on l'a compris, la suspension du chantier n'aurait rien de dramatique. Pour la Calédonie, l'effet serait plus sensible même si la démobilitation des effectifs était de toute façon programmée pour les mois à venir. En la matière, une suspension des travaux ne ferait qu'accélérer un processus inéluctable. Aux yeux des investisseurs étrangers en revanche, la Calédonie ne ferait que conforter son image de territoire à risque pour les industriels. Une publicité fâcheuse alors que le chantier de l'usine du Nord vient de connaître ses premières tensions.

LNC – 26 avril 2008

Le tuyau de Goro Nickel dans l'ombre de l'Unesco

Le tribunal administratif devrait confirmer la légalité du tuyau de Goro Nickel, malgré les recours de deux associations écologistes. Mais, dans ses conclusions livrées jeudi, le commissaire du gouvernement aborde les conséquences juridiques d'un classement du lagon.

À court terme, il n'y a rien de neuf. Le mois dernier, les associations Codefsud et Action Biosphère avaient présenté un référé au tribunal administratif (qui juge les litiges avec les collectivités publiques). Elles contestaient la légalité de l'arrêté provincial autorisant Goro Nickel à poser son tuyau dans le domaine public maritime. En vain.

Jeudi, la même juridiction a étudié un recours semblable « *sur le fond* », présenté par les mêmes associations. Il devrait également être rejeté, si les juges suivent les conclusions du commissaire du gouvernement, Jean-Paul Briseul.

Mais, dans son analyse, ce dernier aborde un nouveau point, qui répond à un nouvel argument avancé par les associations. Selon Codefsud et Action Biosphère, le tuyau n'est pas compatible avec le projet d'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'Unesco (le dossier de candidature a été déposé en janvier 2007).

Faux, répond le magistrat, parce que « *l'impact visuel terrestre est minimum* » et que la partie sous-marine n'est pas visible. Mais il s'agit du tuyau au sens strict, et non de ses rejets.

Avant de parvenir à cette conclusion, Jean-Paul Briseul détaille les conséquences juridiques de l'inscription du lagon sud à l'Unesco. Et ce faisant, il pose des principes fondateurs, et certainement lourds de conséquences. Explications.

« *Avant même l'inscription sur la liste [du patrimoine mondial], l'autorité publique a des obligations (...) sur les biens considérés par elle comme ayant une valeur exceptionnelle* », explique-t-il. En proposant l'inscription du lagon, le gouvernement « *a reconnu, devant la communauté internationale, l'importance [du site] pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de ce récif* ».

L'application de la loi locale devient plus stricte après la candidature à l'Unesco

Du coup, l'interprétation des lois change. Concernant le tuyau, il s'agit de la loi du pays sur le domaine maritime, qui stipule que l'utilisation des eaux publiques tient compte « *de la vocation des zones concernées [...], des impératifs de préservation [...] et des ressources biologiques* ».

Trois notions qui s'entendent différemment, une fois la « *valeur exceptionnelle* » du lagon affirmée à l'échelle internationale.

Cette loi du pays doit devenir l'« *instrument juridique (...) de mise en œuvre des objectifs (...) découlant de la convention Unesco* », précise le commissaire du gouvernement. Et pas seulement sur les espaces concernés directement par le classement.

« *Les paysages, indique Jean-Paul Briseul, forment un ensemble qui n'est pas divisible, c'est-à-dire duquel on ne pourrait soustraire des espaces ayant une vocation économique.* »

Pour résumer, l'application de la loi locale est rendue plus contraignante par le dépôt d'une candidature à l'Unesco. Une décision qui ne prendrait pas en compte ce nouveau principe de droit s'expose à une annulation pour « *erreur manifeste d'appréciation* ».

Si cette nouvelle donne juridique ne s'oppose pas à l'installation d'un tuyau, la question des rejets est « *beaucoup plus délicate* », selon Jean-Paul Briseul. On en reparlera, sans doute, lorsque la nouvelle autorisation d'exploitation sera donnée, ou pas, par la province Sud (le permis ICPE a été annulé en juin 2006). Car elle risque fort d'être attaquée au tribunal administratif. Avec, cette fois, la notion de « *mise en œuvre des objectifs (...) de la convention Unesco* ».

A suivre...